

Déclaration d'intention

relative à la coopération entre le Conseil National des Droits de l'Homme du Maroc et le Conseil de l'Europe sur la thématique de l'abolition de la peine de mort au Maroc

Le Conseil National des Droits de l'Homme du Maroc et le Conseil de l'Europe réitèrent que le droit de toute personne à la vie constitue une valeur fondamentale et que la peine de mort est incompatible avec la protection de ce droit et avec la pleine reconnaissance de la dignité inhérente à tous les êtres humains.

Ils se félicitent de la dynamique positive à l'œuvre au Maroc sur le chemin de l'abolition de la peine de mort.

Cette dynamique a été particulièrement marquée par le vote du Maroc, en décembre 2024, en faveur de la résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies pour un moratoire sur l'application de la peine de mort. Les deux parties se félicitent également du soutien du Royaume du Maroc à la résolution sur la question de la peine de mort lors de la soixantième session du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies. De plus, 23 personnes condamnées à la peine de mort ont bénéficié de la Grâce Royale le 30 juillet 2025.

Dans ce contexte, le CNDH et la Direction générale des droits humains et de l'état de droit du Conseil de l'Europe déclarent leur intention de renforcer leur coopération en matière de sensibilisation à la question de l'abolition de la peine de mort.

Le projet de coopération entre les deux parties s'appuiera notamment sur l'expertise et les structures du CNDH dans le cadre d'une approche concertée et adaptée aux évolutions dans le pays, et sera mis en œuvre en associant les parties prenantes intéressées, y compris la société civile et les parlementaires. Le projet ciblera notamment la jeunesse, avec l'organisation d'ateliers relatifs au plaidoyer abolitionniste en faveur des jeunes marocaines et marocains, qui pourront ensuite faire partie du réseau de jeunes ambassadrices et ambassadeurs contre la peine de mort sur lequel travaille le Conseil de l'Europe.